



Société anonyme au capital social de 731 876,25 Euros
Siège social : 102, rue Etienne Dolet
92240 Malakoff
478 129 968 RCS Nanterre

RAPPORT FINANCIER SEMESTRIEL AU 30 JUIN 2019

SOMMAIRE

SOMMAIRE	2
I. RAPPORT D'ACTIVITE SEMESTRIEL 2019	3
1. ACTIVITE ET RESULTATS DE LA SOCIETE	3
a. <i>Résultats du premier semestre 2019</i>	3
b. <i>Activité commerciale</i>	5
c. <i>Essais cliniques</i>	5
2. SITUATION ET FAITS MARQUANTS	6
a. <i>Lancement commercial de l'Echothérapie des Varices</i>	6
b. <i>Mise en place d'un financement de 11,8 M€ auprès d'un pool d'actionnaires</i>	7
c. <i>Poursuite de la dynamique commerciale sur les pathologies historiques, nodules thyroïdiens et adénofibrome du sein</i> 7	
d. <i>Utilisation de l'échothérapie en oncologie</i>	8
e. <i>Autres évènements</i>	9
3. EVENEMENTS SURVENUS DEPUIS LA CLOTURE DU SEMESTRE	9
a. <i>Perception du Crédit Impôt Recherche 2018</i>	9
II. ETATS FINANCIERS SEMESTRIELS AU 30 JUIN 2019	10
<i>Lancement commercial de l'Echothérapie des Varices</i>	15
<i>Mise en place d'un financement de 11,8 M€ auprès d'un pool d'actionnaires</i>	15
<i>Autre évènement</i>	15
a. <i>Perception en aout 2019 du CIR 2018</i>	37
III. RAPPORT D'EXAMEN LIMITE DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES INTERMEDIAIRES	38

I. RAPPORT D'ACTIVITE SEMESTRIEL 2019

1. Activité et résultats de la Société

a. Résultats du premier semestre 2019

En K€	30/06/2019	30/06/2018	Var. %
Chiffre d'affaires	963	862	+12%
<i>issu des ventes d'équipements</i>	728	653	+11%
<i>issu de la location d'équipements</i>	36	72	-50%
<i>issu de la vente de consommable SONOVEIN®</i>	12	0	NA
<i>Issu de la vente de consommable Echopulse®</i>	102	70	+46%
<i>issu de la vente de service</i>	86	67	+28%
Subventions	338	4	+169%
Reprise amortissements et provisions	15	0	NA
Total des produits d'exploitation	1 316	868	+52%
Achats de marchandises et variation de stocks	527	518	+2%
Marge brute	789	350	+125%
% Marge brute	60%	43%	+17 pts
Autres achats et charges externes	1 147	2 053	-44%
Achats de marchandises et Charges externes	1 674	2 571	-35%
Salaires et charges sociales	1 667	2 084	-20%
Dotations aux amortissements	143	167	-14%
Dotations aux provisions	17	201	-92%
Autres charges	34	21	+62%
Autres charges opérationnelles	1 861	2 473	-25%
Résultat d'exploitation	(2 218)	(4 176)	+47%
Résultat financier	(87)	(121)	+28%
Résultat exceptionnel	(47)	(25)	-88%
Crédits Impôts Recherche	680	710	-4%
Résultat net	(1 673)	(3 611)	+54%
Effectif moyen (ETP)	25	32	-22%

Croissance du chiffre d'affaires de Theraclion SA : + 12%

Theraclion SA a réalisé un chiffre d'affaires de 963 K € au premier semestre 2019.

Les ventes d'équipement, qui représentent 76% de l'activité, ont progressé de 11% par rapport au premier semestre 2018. En Allemagne, quatre solutions de traitement ont été vendues contre une seule en 2018. Ce dynamisme s'inscrit dans le cadre de l'élargissement du remboursement en Allemagne de l'échothérapie pour le traitement des nodules thyroïdiens et des adénofibromes du sein où le nombre actuel d'assurés s'élève à environ 18,6 millions de personnes.

Suite à l'obtention du marquage CE pour la solution de traitement des varices SONOVEIN® en avril 2019, les premiers traitements commerciaux ont débuté en mai, générant 12 K€ de ventes de

consommables au 30 juin. Commercialisée à travers un modèle de paiement au traitement, la solution SONOVEIN® devrait, après une période de montée en puissance, générer plus de 200 000 € par an par site, source de *free cash flow* élevé et récurrent.

Le chiffre d'affaires récurrent, composé de la vente de consommables et de services, a augmenté de 45% au premier semestre 2019, passant de 137 K € à 198K €.

Premiers traitements commerciaux des varices

57 traitements de varices ont été réalisés en un mois et demi, ce qui démontre l'adoption extrêmement rapide de cette solution en centre ouvert depuis l'obtention du marquage CE en avril 2019.

Croissance du nombre de traitements commerciaux : + 21%

Le nombre de traitements commerciaux (c'est-à-dire traités en dehors d'une étude clinique parrainée par Theraclion) a augmenté de 21%. Au cours du premier semestre de 2019, 449 traitements commerciaux ont été effectués. Plusieurs sites de référence en Allemagne, en Espagne et à Hong Kong ont choisi l'échothérapie comme méthode efficace de traitement des nodules thyroïdiens, ce qui leur confère également un avantage différenciant sur leur marché de référence.

Forte réduction des pertes sous l'effet de la croissance et d'une maîtrise des coûts stricte et pérenne

Conformément à sa stratégie visant à développer un traitement innovant des varices par échothérapie, Theraclion s'est réorganisé en 2018 en concentrant ses forces sur ses marchés historiques immédiatement exploitables et sur l'adaptation de sa solution Echopulse® aux varices. Cette réorganisation a permis d'adapter la structure de coûts aux besoins stratégiques de l'entreprise, et ainsi de réduire les dépenses de 20% sur base annuelle, tout en maintenant les investissements en R&D nécessaires aux ambitions stratégiques de la société.

Theraclion a reçu au premier semestre la première tranche de son projet Eurostar de 331 K€.

Au premier semestre, les charges d'exploitation ont été diminuées de 1,5 M€. Les achats de marchandises augmentent de 6% soit un peu moins que la hausse des ventes (+12%), illustrant les gains de productivité réalisés. Les charges externes diminuent de 45% et s'établissent à 1,1 M€, principalement du fait de la réalisation en 2018 de l'étude clinique réalisée en vue de l'obtention du marquage CE pour le traitement des varices. Les charges de personnel ressortent à 1,7 M€, en baisse de 20%. Au cours de l'exercice 2018, Theraclion a réduit son équipe aux seules ressources nécessaires à la mise en place de sa stratégie recentrée. L'effectif moyen au premier semestre 2018 s'élève à 25 collaborateurs, contre 32 au premier semestre 2018.

Le résultat financier est en perte de 87 K€, notamment du fait intérêts capitalisés sur l'avance remboursable TUCE. Le crédit impôt recherche de 680 K€ en baisse de 4%, comprend un crédit d'impôt de 302 K€ relatif à une réclamation contentieuse portant sur les exercices antérieurs et payée au premier semestre 2019. Le crédit d'impôts recherche du premier semestre 2019 s'élève à 378 K€ en baisse de 47% du fait des subventions européennes reçues ce trimestre et de la baisse des dépenses de recherche. Le résultat net du premier semestre 2019 ressort en perte de 1 673 K€, divisée par deux par rapport à la perte du premier semestre 2018.

Mise en place d'un financement de 11,8 M€ auprès d'un pool d'actionnaires

Pour mémoire, Theraclion a annoncé en février dernier la signature d'un accord de financement de 4,8 millions d'euros pouvant être porté à un maximum de 11,8 millions d'euros. Ce financement de 3 ans procure à Theraclion les ressources nécessaires pour mettre en œuvre sa stratégie : développer une solution de traitement des varices et démontrer sa pertinence commerciale. La première tranche (tranche 1) de cet accord de financement de 4,8 millions d'euros a été exercée en février au prix de 0,80 euro par action, ce qui représentait une prime de 34% par rapport au cours de clôture du 11 février 2019 (0,596 €).

À la suite de l'Assemblée générale du 19 avril 2019, des bons de souscription d'actions gratuits ont été émis au profit des investisseurs impliqués dans l'opération de financement de 4,8 millions d'euros (tranche 1), leur permettant de participer via l'exercice de ces bons de souscription au financement complémentaire des tranches 2 et 3 s'élevant respectivement à 3 et 4 millions d'euros au maximum. L'exercice des tranches 2 ou 3 donne droit directement ou indirectement à l'action Theraclion à un prix respectif de 0,80 euro par action ou de 1,09 euro par action.

b. Activité commerciale

L'activité commerciale de la Société en 2018 s'appuie sur l'organisation des équipes de marketing et ventes mise en place à compter du premier semestre 2015. Theraclion dispose de bureaux de représentation et de ses propres équipes en Allemagne, de filiales à Hong-Kong et en Chine, ainsi que d'un réseau de distribution notamment en Russie, Autriche, Pologne et dans l'ensemble de l'Europe Centrale, en Tunisie, Turquie, Egypte, Arabie Saoudite, Singapour, Thaïlande, Corée, Taiwan et Inde. Les directeurs pays ont la responsabilité de mettre en place un réseau d'agents et de distributeurs sur leurs zones respectives.

En 2018, Theraclion a réorganisé les fonctions commerciales en réduisant ses ressources aux personnes actives sur les marchés ayant démontré leur potentiel à court terme : l'Allemagne, l'Europe Centrale, l'Espagne et l'Asie.

Theraclion SA a enregistré 4 ventes aux premiers semestres 2019 en Allemagne dans les indications du sein et de la thyroïde, les ventes progressent de 12% sur le semestre en dépit d'une forte de vente réduite de moitié.

Suite à l'obtention du marquage CE pour la solution SONOVEIN® au mois d'avril Theraclion a ouvert un site de traitement en Grande-Bretagne et un site en Autriche. Le traitement des varices devrait constituer le principal moteur de la croissance à moyen terme.

c. Essais cliniques

Finalisation de l'étude sur le traitement des varices par échothérapie

Pour mémoire, Theraclion a mené en 2017 et 2018 une étude clinique afin de déterminer la faisabilité du traitement de l'incompétence veineuse des membres inférieurs (varice) par ultrasons focalisés de haute puissance. Les résultats finaux ont été publiés en 2018 et ont permis l'obtention du marquage CE en avril 2019.

Résultats finaux : sécurité et efficacité

L'étude a été menée par le Docteur Alfred Obermayer chirurgien à l'Hôpital St. Joseph de Vienne et Directeur de l'Institut Karl Landsteiner pour la phlébologie fonctionnelle à Melk. Il déclare : « Nous avons pratiqué l'échothérapie sur des patients qui avaient déjà été traités par d'autres techniques, et ce sans succès. Les résultats encourageants que nous avons obtenus avec l'échothérapie, nous laissent penser que nous avons identifié une alternative pertinente aux solutions actuelles ; nous sommes satisfaits par ces résultats cliniques »

Avancée dans l'étude IDE (Investigational Device Exemption) sur 100 patientes atteintes d'un adénofibrome du sein débutée en janvier 2017 en vue de l'accès au marché des Etats-Unis.

89 patientes sur les 100 prévues ont déjà été traitées dans le cadre de l'étude clinique pivot évaluant l'innocuité et l'efficacité de l'échothérapie par Echopulse® comme traitement non invasif des fibroadénomes du sein (FA). Le recrutement est réalisé dans quatre centres aux États-Unis, à l'Ecole de Médecine de l'Université de Virginie (UVA), au NYU Langone Bellevue, au centre médical de Montefiore (NY) et au centre médical de l'Université de New-York Presbyterian / Columbia, et dans deux centres en Europe à l'Hôpital Universitaire de Tübingen en Allemagne et à l'hôpital de Sofia, Bulgarie. Les patientes reçoivent un seul traitement par ultrasons focalisés de haute intensité avec l'Echopulse®. Le critère d'évaluation principal est une réduction du volume du fibroadénome, de la douleur et de l'anxiété.

2. Situation et faits marquants

a. Lancement commercial de l'Échothérapie des Varices

La solution SONOVEIN® est l'unique offre de traitement innovante des varices : sans cathéter, sans injection de produits chimiques et sans incision. A la suite de l'obtention du marquage CE du SONOVEIN® en avril 2019, Theraclion déploie sa stratégie de croissance.

Theraclion déploie ses objectifs opérationnels :

Susciter l'adhésion de Key Opinion Leaders (KOL), principalement en Allemagne et aux Etats-Unis ; Les premiers sites de traitement ont ouvert au Royaume-Uni et en Autriche, d'autres vont suivre d'ici la fin 2019, principalement en Allemagne.

- Conforter l'efficacité du traitement des varices par Echopulse® via une étude clinique significative de plus de 200 traitements sur des sites européens et américains ;
- Finaliser l'adaptation à la pathologie des varices du robot de traitement par ultrasons de haute intensité SONOVEINS®, aujourd'hui issu de l'Echopulse® spécifiquement développé pour l'ablation non invasive des adénofibromes du sein et des nodules thyroïdiens.

Avantages de l'échothérapie sur les méthodes existantes :

Les méthodes existantes, même si certaines sont peu invasives comportent des inconvénients, essentiellement liés au fait qu'elles nécessitent de pratiquer des incisions : un bloc chirurgical stérile ainsi qu'une anesthésie – voire une anesthésie générale – sont obligatoires. Ces actes sont délicats à réaliser, une grande expérience chirurgicale est requise, ce qui les rend extrêmement dépendants de l'expérience des opérateurs. Des effets secondaires comme la pigmentation, l'inflammation, les dommages aux nerfs ou l'induration sont également parfois observés. Le patient qui vient d'être traité n'est absolument pas autonome et requiert une assistance post-opératoire. Autant d'inconvénients dont s'exonère l'échothérapie. Cette technique a le potentiel pour répondre aux insuffisances des méthodes existantes.

Le Docteur Michel Nuta, Chief Medical Officer et Vice-Président Veines de Theraclion, ajoute : «les résultats finaux sont largement au-delà de nos attentes. Compte tenu du profil des patients traités, nous sommes très confiants des bénéfices et de l'efficacité de cette nouvelle technique. En effet, ces patients avaient majoritairement subi des récurrences après un traitement initial par des méthodes traditionnelles. »

Le traitement des varices par échothérapie représente un marché gigantesque rapidement accessible

Les coûts de santé liés au traitement des varices sont de 9 milliards de dollars par an. Ce chiffre exclu le traitement de la télangiectasie, ou ce qu'on appelle les varicosités. Le marché des dispositifs médicaux veineux dans ce budget a augmenté de 12% par an au cours des 10 dernières années, passant d'environ 160 millions de dollars à plus de 500 millions de dollars grâce à l'adoption rapide de méthodes mini-invasives telles que la radiofréquence et le laser.

Les leaders d'opinion du monde de la phlébologie ont constaté que leurs patients sont de plus en plus décideurs sur les choix alternatifs de traitements dont ils peuvent bénéficier. Une solution totalement non invasive comme l'échothérapie aura incontestablement leur faveur. Les techniques mini-invasives ont ouvert la voie à un remboursement sur certains marchés. Sur d'autres même parmi les plus grands, les patients optent le plus souvent pour un paiement de leur poche pour éviter une chirurgie envahissante.

« Fort de cette étude nous allons pouvoir déposer la demande d'enregistrement simultanément en Europe et aux Etats-Unis fin 2018. Sous réserve du franchissement des étapes réglementaires, Theraclion espère commercialiser sa solution courant 2019. Nous avons concentré nos efforts de recherche, développement et études cliniques pour transformer cet énorme marché. Nous allons l'adresser en répondant à des besoins médicaux non satisfaits et en tirant de nombreux avantages de notre technologie d'échothérapie. Nous apportons une approche révolutionnaire non invasive, précise

et sûre qui répond aux lacunes des options actuelles. L'ensemble du projet semble extrêmement prometteur » déclare David Caumartin.

b. Mise en place d'un financement de 11,8 M€ auprès d'un pool d'actionnaires

Pour mémoire, Theraclion a annoncé en février dernier la signature d'un accord de financement de 4,8 millions d'euros pouvant être porté à un maximum de 11,8 millions d'euros. Ce financement de 3 ans procure à Theraclion les ressources nécessaires pour mettre en œuvre sa stratégie : développer une solution de traitement des varices et démontrer sa pertinence commerciale. La première tranche (tranche 1) de cet accord de financement de 4,8 millions d'euros a été exercée en février au prix de 0,80 euro par action, ce qui représentait une prime de 34% par rapport au cours de clôture du 11 février 2019 (0,596 €).

À la suite de l'Assemblée générale du 19 avril 2019, des bons de souscription d'actions gratuits ont été émis au profit des investisseurs impliqués dans l'opération de financement de 4,8 millions d'euros (tranche 1), leur permettant de participer via l'exercice de ces bons de souscription au financement complémentaire des tranches 2 et 3 s'élevant respectivement à 3 et 4 millions d'euros au maximum. L'exercice des tranches 2 ou 3 donne droit directement ou indirectement à l'action Theraclion à un prix respectif de 0,80 euro par action ou de 1,09 euro par action.

c. Poursuite de la dynamique commerciale sur les pathologies historiques, nodules thyroïdiens et adénofibrome du sein

Au premier semestre, l'activité demeure soutenue sur le marché clé allemand. Theraclion y a ainsi vendu quatre solutions de traitement Echopulse® pour le traitement des nodules thyroïdiens et des fibroadénomes du sein. En parallèle de cette avancée commerciale, la société a obtenu l'extension du remboursement de l'échothérapie. Ces avancées démontrent à la fois l'intérêt des praticiens pour l'échothérapie et la confiance des sociétés d'assurances dans l'efficacité et l'intérêt médical de notre solution.

Les ventes ont été réalisées auprès d'une université stratégique, deux cabinets privés et d'un groupe hospitalier.

L'université de Cologne a acquis une solution Echopulse® pour le département de médecine nucléaire sous la direction du Pr Alexander Drzezga.

A Hambourg-Ahrensburg, le Dr. Bossong a acheté et installé dans son cabinet privé une solution Echopulse®.

A Bonn, l'échothérapie est maintenant proposée par le groupe de trois cliniques «GFO Kliniken Bonn». La solution Echopulse® sera exploitée sous la supervision du Dr Markus Warwas, chirurgien.

A Berlin, le centre d'échothérapie a converti en une acquisition de la solution Echopulse® l'accord temporaire de mise à disposition de la solution Echopulse® contre paiement à l'acte.

De nouveaux assureurs publics proposent désormais le remboursement de l'échothérapie des nodules thyroïdiens et des fibroadénomes du sein. L'IKK Classic, l'un des plus grands assureurs publics allemands avec près de 3,2 millions d'assurés, couvre le remboursement de l'échothérapie depuis le 1 avril 2019. «ARGE Selective Contracts NORTHWEST», un groupement d'achat d'assurances publiques, a développé un contrat national de soins dédié à l'échothérapie qui est ouvert à aux assurances publiques BKK.

Au total, en Allemagne, le nombre actuel d'assurés pour l'échothérapie s'élève à environ 18,6 millions et l'ARGE offre un potentiel de 3 millions d'assurés supplémentaires à moyen terme. En Allemagne, environ 80 000 à 100 000 chirurgies thyroïdiennes sont effectuées chaque année, pour un coût unitaire de 3500 à 4500 euros en dépense de santé. Beaucoup de celles-ci pourront être remplacées par l'échothérapie, totalement non-invasive et moins coûteuse aux bénéficiaires patients, médecins et assureurs évidents. Nous envisageons de remplacer 40% du marché à terme.

En France, au vu des difficultés de mise en œuvre de l'essai clinique liées aux critères d'inclusion trop réducteurs, Theraclion a décidé de suspendre le « Forfait Innovation ». Le « Forfait Innovation » est une mesure prise par le Ministère de la Santé dont l'objectif est de faciliter l'accès au marché de technologies innovantes. Elle consiste en une prise en charge dérogatoire et transitoire du coût des traitements réalisés avec la nouvelle technique. Ce remboursement permet de partiellement financer une étude clinique dont l'objectif vise à démontrer que le traitement des fibroadénomes (tumeurs bénignes) du sein par Echothérapie (ultrasons focalisés de haute intensité échoguidés) est moins coûteux et aussi efficace que la chirurgie.

Le Dr Brian Hung-Hin LANG, MD, professeur associé, chef du département de chirurgie endocrinienne à l'hôpital Queen Mary de l'Université de Hong Kong, est devenu le leader d'opinion de l'échothérapie en Asie. Il réalise plus de 180 traitements par an et publie régulièrement dans des revues scientifiques internationales, validant ainsi, l'efficacité et la sécurité de l'échothérapie ainsi que ses avantages par rapport à la chirurgie invasive.

Grâce à ce soutien exceptionnel, Theraclion continue son développement ; l'échothérapie est désormais proposée en routine clinique sur quatre sites à Hong Kong et un à Singapour. Les autorités sanitaires taïwanaises ont approuvé l'Echopulse® dans le traitement du fibroadénome mammaire. D'autres évaluations d'autorisation sont en cours en Corée du Sud et à Taiwan (thyroïde).

L'Asie est la plus importante opportunité commerciale pour l'échothérapie avec plus de 50% des interventions chirurgicales thyroïdiennes dans le monde. Chaque année, uniquement en Chine, un million de chirurgies thyroïdiennes et 700 000 chirurgies fibroadénomateuses sont pratiquées. Pour obtenir un accès plus rapide et privilégié à ce marché, Theraclion a créé une joint-venture avec la société chinoise Furui Medical.

d. Utilisation de l'échothérapie en oncologie

Les premiers résultats encourageants sur l'essai combiné avec l'immunothérapie ont été présentés lors de la réunion de l'ASCO-SITC à San Francisco.

Le Dr Patrick M. Dillon, MD, Centre Médical UVA, Charlottesville, Etats-Unis, investigateur principal de l'essai combiné échothérapie / immunothérapie a présenté ses données au Symposium clinique d'immuno-oncologie lors du congrès de l'ASCO (société américaine d'oncologie clinique) - SITC (Société pour l'immunothérapie du cancer) (<https://immunosym.org>), le 25 janvier à San Francisco, USA.

Avec seulement 22% de survie à 5 ans, il n'y a pas aujourd'hui de traitement curatif pour les femmes au stade IV de la maladie. L'immunothérapie, qui a apporté un nouvel espoir dans d'autres types de cancer, n'a pas démontré son efficacité dans le traitement du cancer du sein, le système immunitaire ne reconnaissant pas la plupart des cellules tumorales des cancers du sein comme étant "étrangères". La majorité des cancers du sein n'active pas les globules blancs. C'est ce que l'échothérapie peut changer en déclenchant une réponse immunitaire rapide et localisée en réponse à l'endommagement des cellules, amenant au recrutement de globules blancs qui infiltreront la tumeur. L'immunothérapie peut alors supprimer le signal chimique d'autoprotection des tumeurs, permettant aux lymphocytes de l'attaquer.

La phase I de l'essai clinique recrute activement des patients :

- 6 patientes sont recrutées à ce jour.
- Aucun sujet d'inquiétude à ce jour en ce qui concerne les ablations partielles de tumeurs par ultrasons en association avec le pembrolizumab.
- Les effets secondaires les plus fréquents se limitent à une douleur dans la zone d'ablation, à la fatigue, aux nausées et à la dyspnée.

Une étude vétérinaire réalisée par le « Virginia-Maryland College of Veterinary Medicine (VMCVM) » et financée par la « Focused Ultrasound Foundation », évalue actuellement le traitement des chiens atteints de sarcomes et de mastocytes. L'étude s'appuie sur la technologie du système Echopulse® loué par Theraclion dans le cadre d'un programme de recherche.

L' Echopulse® était à l'origine conçu pour l'ablation des tumeurs humaines et est actuellement marqué CE pour le traitement des adénofibromes du sein et les nodules thyroïdiens bénins. Cependant, son design robotique unique lui permet d'être facilement adapté aux indications vétérinaires.

Les traitements vétérinaires sont un marché sans structure de remboursement maladie, l'accès à l'innovation y est parfois beaucoup plus rapide que pour les humains. Les résultats des essais seront ,d'une part, bénéfiques pour les patients vétérinaires et d'autre part apporteront une preuve supplémentaire de faisabilité pour les traitements contre le cancer dans les applications humaines.

e. Autres évènements

Theraclion a perçu au premier semestre 2019 une première tranche de 331 K€ sur son projet Eurostars. En collaboration avec ses partenaires du projet, Theraclion développe le premier HIFU (High Intensity Focused Ultrasound) utilisable sur patient, spécialement conçu pour une thérapie combinée du cancer avec la radiothérapie.

Eurostars est un programme conjoint entre EUREKA, un réseau intergouvernemental de soutien aux projets de R&D et d'innovation "orientés marché", et la Commission européenne. Le projet de Theraclion sera développé sur 3 ans en collaboration avec le "Fraunhofer Institute for Medical Image Computing (MEVIS), le "Innovation Center Computer Assisted Surgery" (ICCAS - Universität Leipzig) et la PME Mediri. Theraclion dépensera jusqu'à 1,7M € et percevra des subventions à hauteur de 40% des dépenses.

Le but est de développer un système robotique polyvalent capable de fournir une large gamme de régimes d'ultrasons focalisés supportant différents types de thérapies contre le cancer. Lors du projet, l'Echopulse® de Theraclion sera positionné par un bras de robot permettant son utilisation en conjonction avec un système de radiothérapie. L'objectif est d'obtenir un système utilisable sur patient.

3. Evènements survenus depuis la clôture du semestre

a. Perception du Crédit Impôt Recherche 2018

Theraclion a perçu en aout 2019 l'intégralité de sa créance de CIR 2018 soit 1,2 M€. A noter que Theraclion a fait l'objet d'une vérification fiscale approfondie pour les exercices 2015, 2016 et 2017 avec une attention particulière portée aux CIR qui se conclue sans rectification.

II. ETATS FINANCIERS SEMESTRIELS AU 30 JUIN 2019

THERACLION

BILAN ACTIF

page 1

Période du 01/01/2019 au 30/06/2019

Présenté en Euros

Edité le 11/09/2019

ACTIF	du 01/01/2019 au 30/06/2019 (6 mois)				Exercice précédent 31/12/2018 (12 mois)	
	Brut	Amort. & Prov	Net	%	Net	%
Capital souscrit non appelé (0)						
Actif Immobilisé						
Frais d'établissement						
Recherche et développement	1 067 984,05	1 060 803,37	7 180,68	0,06	9 605,58	0,10
Concessions, brevets, marques, logiciels et droits similaires	1 968 759,60	1 025 924,68	942 834,92	7,57	995 669,73	10,41
Fonds commercial						
Autres immobilisations incorporelles						
Avances & acomptes sur immobilisations incorporelles						
Terrains						
Constructions						
Installations techniques, matériel & outillage industriels	834 577,75	724 046,43	110 531,32	0,89	150 906,46	1,58
Autres immobilisations corporelles	235 210,33	185 679,64	49 530,69	0,40	53 665,23	0,56
Immobilisations en cours	26 400,20		26 400,20	0,21	26 400,20	0,28
Avances & acomptes						
Participations évaluées selon mise en équivalence						
Autres Participations	1 000 122,00		1 000 122,00	8,03	1 000 122,00	10,46
Créances rattachées à des participations	1 351 079,50		1 351 079,50	10,85	1 351 079,50	14,13
Autres titres immobilisés	42 256,58		42 256,58	0,34	36 402,49	0,38
Prêts						
Autres immobilisations financières	22 383,05		22 383,05	0,18	10 152,58	0,11
TOTAL (I)	6 548 773,06	2 996 454,12	3 552 318,94	28,53	3 634 003,77	37,99
Actif circulant						
Matières premières, approvisionnements						
En cours de production de biens						
En cours de production de services						
Produits intermédiaires et finis						
Marchandises	1 564 873,00		1 564 873,00	12,57	1 831 826,12	19,15
Avances & acomptes versés sur commandes	25 047,56		25 047,56	0,20	23 267,95	0,24
Clients et comptes rattachés	2 004 233,97	287 252,82	1 716 981,15	13,79	1 628 918,31	17,03
Autres créances						
. Fournisseurs débiteurs	31 894,79		31 894,79	0,26	9 417,99	0,10
. Personnel	25 523,56		25 523,56	0,21	14 614,80	0,15
. Organismes sociaux	3 975,75		3 975,75	0,03	3 401,24	0,04
. Etat, impôts sur les bénéfices	1 571 022,00		1 571 022,00	12,62	1 193 354,00	12,48
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires	251 708,28		251 708,28	2,02	206 076,82	2,15
. Autres	393 834,29		393 834,29	3,16	20 620,29	0,22
Capital souscrit et appelé, non versé						
Valeurs mobilières de placement	31 098,07		31 098,07	0,25	31 098,07	0,33
Instruments financiers à terme et jetons détenus						
Disponibilités	3 103 325,47		3 103 325,47	24,93	907 766,38	9,49
Charges constatées d'avance	178 129,26		178 129,26	1,43	39 724,35	0,42
TOTAL (II)	9 184 666,00	287 252,82	8 897 413,18	71,47	5 910 086,32	61,75
Charges à répartir sur plusieurs exercices (III)						
Primes de remboursement des obligations (IV)						
Ecart de conversion et différences d'évaluation actif (V)					20 490,45	0,21
TOTAL ACTIF (0 à V)	15 733 439,06	3 283 706,94	12 449 732,12	100,00	9 564 580,54	100,00

THERACLION	BILAN PASSIF	page 2
Période du 01/01/2019 au 30/06/2019	Présenté en Euros	Edité le 11/09/2019

PASSIF	du 01/01/2019 au 30/06/2019 (6 mois)		du 01/01/2018 au 31/12/2018 (12 mois)	
Capitaux propres				
Capital social ou individuel (dont versé: 762 366,45)	762 366,45	6,12	422 004,40	4,41
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	2 949 920,86	23,7	5 190 534,41	54,3
Ecart de réévaluation				
Réserve légale				
Réserves statutaires ou contractuelles				
Réserves réglementées				
Autres réserves				
Report à nouveau				
Résultat de l'exercice	- 1 672 815,72	- 13,4	- 6 144 462,84	- 64,2
Subventions d'investissement				
Provisions réglementées				
Total(I)	2 039 471,59	16,38	- 531 924,03	- 5,56
Produits des émissions de titres participatifs				
Avances conditionnées	6 247 324,39	50,2	6 156 803,33	64,4
Total(II)	6 247 324,39	50,18	6 156 803,33	64,37
Provisions pour risques et charges				
Provision pour risques	29 264,00		26 382,00	
Provision pour charges				
TOTAL (III)	29 264,00	0,24	26 382,00	0,28
Emprunts et dettes				
Emprunts obligataires convertibles	424 000,00	3,41		
Autres Emprunts obligataires				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit				
- Emprunts				
- Découverts, concours bancaires	218,12	0,00		
Emprunts et dettes financières diverses				
- Divers				
- Associés				
Avances & acomptes reçus sur commandes en cours	45 378,00	0,36		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 427 498,08	11,47	1 493 583,20	15,62
Dettes fiscales et sociales				
- Personnel	476 216,17	3,83	668 226,14	6,99
- Organismes sociaux	321 647,95	2,58	394 367,53	4,12
- Etat, impôts sur les bénéfices				
- Etat, taxes sur le chiffre d'affaires	86 968,93	0,70	75 181,30	0,79
- Etat, obligations cautionnées				
- Autres impôts, taxes et assimilés	78 663,59	0,63	79 461,36	0,83
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	850 122,00	6,83	850 122,00	8,89
Autres dettes	20 591,60	0,17	12 043,45	0,13
Instrument financiers à terme				
Produits constatés d'avance	402 367,70	3,23	338 277,18	3,54
TOTAL(IV)	4 133 672,14	33,20	3 911 262,16	40,89
Ecart de conversion et différences d'évaluation passif (V)			2 057,08	
TOTAL PASSIF (I à V)	12 449 732,12	100,00	9 564 580,54	100,00

THERACLION

COMPTÉ DE RÉSULTAT

Période du 01/01/2019 au 30/06/2019

Comparatif de périodes - Présenté en Euros

COMPTÉ DE RÉSULTAT	du 01/01/2019 au 30/06/2019 (6 mois)		du 01/01/2018 au 30/06/2018 (6 mois)		Variation absolue (6 / 6)		%	
	France	Exportation	Total	%	Total	%	Variation	%
Ventes de marchandises	-1 500	111 322	109 822	11,40	70 088	8,13	39 734	56,69
Production vendue biens	24 918	711 450	736 368	76,44	652 721	75,68	83 647	12,82
Production vendue services	13 462	103 701	117 163	12,16	139 660	16,19	-22 497	-16,16
Chiffres d'Affaires Nets	36 879	926 473	963 353	100,00	862 469	100,00	100 884	12,75
Production stockée								
Production immobilisée								
Subventions d'exploitation			337 750	35,06	3 500	0,41	334 250	NIS
Reprises sur amortis. et prov., transfert de charges			14 578	1,51	97	0,01	14 481	NIS
Autres produits			6	0,00	2 301	0,27	-2 295	-69,73
Total des produits d'exploitation (I)			1 315 687	136,07	868 387	100,00	447 320	51,51
Achats de marchandises (y compris droits de douane)			259 798	26,07	322 959	37,45	-63 161	-19,55
Variation de stock (marchandises)			266 953	27,71	195 128	22,62	71 825	36,81
Achats de matières premières et autres approvisionnements					152	0,02	-152	-100,00
Variation de stock (matières premières et autres approv.)								
Autres achats et charges externes			1 106 536	114,86	2 011 799	233,26	-905 263	-44,99
Impôts, taxes et versements assimilés			40 252	4,18	40 858	4,74	-606	-1,47
Salaires et traitements			1 186 626	123,18	1 526 411	176,98	-339 785	-22,25
Charges sociales			479 852	49,81	557 835	64,68	-77 983	-13,97
Dotations aux amortissements sur immobilisations			142 674	14,81	167 178	19,38	-24 504	-14,65
Dotations aux provisions sur immobilisations								
Dotations aux provisions sur actif circulant					200 688	23,27	-200 688	-100,00
Dotations aux provisions pour risques et charges			17 460	1,81			17 460	NIS
Autres charges			33 621	3,49	21 326	2,47	12 295	57,65
Total des charges d'exploitation (II)			3 533 772	366,82	5 044 334	581,87	-1 510 562	-29,94
RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I-II)			-2 218 085	-230,24	-4 175 967	-481,18	1 957 882	46,88
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun								
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)								
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)								
Produits financiers de participations								
Produits des autres valeurs mobilières et créances								
Autres intérêts et produits assimilés			25 607	2,66			25 607	NIS
Reprises sur provisions et transferts de charges			13 562	1,41	7 785	0,90	5 777	74,21
Différences positives de change			4 615	0,48	3 266	0,38	1 349	41,38
Produits nets sur cessions valeurs mobilières placement								
Total des produits financiers (V)			43 784	4,54	11 051	1,28	32 733	296,29
Dotations financières aux amortissements et provisions								
Intérêts et charges assimilées			129 754	13,47	128 301	14,88	1 453	1,13
Différences négatives de change			1 440	0,15	4 012	0,47	-2 572	-64,19
Charges nettes sur cessions valeurs mobilières placements								
Total des charges financières (VI)			131 194	13,62	132 312	15,34	-1 118	-0,83
RÉSULTAT FINANCIER (V-VI)			-87 410	-9,08	-121 261	-14,05	33 851	27,92
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I-II+III-IV+V-VI)			-2 305 495	-239,21	-4 297 229	-498,24	1 991 734	46,35

THERACLION

COMPTE DE RÉSULTAT

Période du 01/01/2019 au 30/06/2019

Comparatif de périodes - Présenté en Euros

COMPTE DE RÉSULTAT (suite)	du 01/01/2019 au 30/06/2019 (6 mois)		du 01/01/2018 au 30/06/2018 (6 mois)		Variation absolue (6 / 6)	%
Produits exceptionnels sur opérations de gestion						
Produits exceptionnels sur opérations en capital	2 182	0,23	955	0,11	1 227	128,48
Reprises sur provisions et transferts de charges						
Total des produits exceptionnels (VII)	2 182	0,23	955	0,11	1 227	128,48
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	31 160	3,23	165	0,02	30 995	189
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	18 212	1,80	25 005	2,90	-6 793	-27,16
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions						
Total des charges exceptionnelles (VIII)	49 372	5,13	25 170	2,92	24 202	96,15
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)	-47 191	-4,80	-24 215	-2,80	-22 976	-94,87
Participation des salariés (IX)						
Impôts sur les bénéfices (X)	-679 870	-70,56	-710 195	-82,33	30 325	4,27
Total des Produits (I+III+V+VII)	1 361 652	141,35	880 372	102,58	481 280	54,67
Total des Charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)	3 034 468	314,99	4 491 621	520,79	-1 457 153	-32,43
RÉSULTAT NET	-1 672 816	-173,64	-3 611 249	-418,20	1 938 433	53,68
Dont Crédit-bail mobilier			924	0,11	-924	-100,00
Dont Crédit-bail immobilier						

Tableau des Flux de Trésorerie

Libellé	30/06/2019 (6 mois)	30/06/2018 (6 mois)
Flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles		
Résultat de l'exercice	-1 672 816	-3 611 249
Elimination des dotations aux amortissements et aux dépréciations	131 994	360 081
Autres éliminations		
Elimination de la variation des intérêts courus	129 754	128 301
Valeur nette comptable de cession d'actifs	0	
Variation du Besoin en fonds de roulement	-975 143	-568 414
Trésorerie nette absorbée par les opérations	-2 386 211	-3 691 282
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement		
Cession d'actifs corporels et incorporels	0	0
Acquisition d'actifs immobilisés	42 904	-68 405
Variation fournisseurs d'immobilisations		
Variation des actifs financiers	-4 523	-232 505
Trésorerie nette provenant des / (absorbées par les) activités d'investissement	38 381	-300 910
Flux de trésorerie liés aux activités de financement		
Variation de capital	4 244 211	804 271
Souscription d'emprunts	424 000	145 300
Remboursement d'emprunts	-39 233	-400 000
Associés - compte courant	0	0
Trésorerie nette provenant des activités de financement	4 628 979	549 571
Variation de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	2 195 341	-3 442 621
Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture	938 864	4 894 884
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture	3 134 205	1 452 263

ANNEXE DES COMPTES SEMESTRIELS

Nous vous rappelons que les comptes semestriels de la Société qui vous sont présentés ont été établis pour la société Theraclion SA seule et ne consolident pas les contributions des sociétés Theraclion APAC Ltd (Hong Kong) et Theraclion China Co., Ltd.(Shenzhen).

Pour rappel la société Theraclion s'est introduite en bourse en 2014.

Les informations ci-après constituent l'Annexe des comptes faisant partie intégrante des états financiers de synthèse présentés pour les comptes semestriels clôturés le 30 juin 2019 couvrant ainsi la période de six mois allant du 1er janvier au 30 juin.

Les comptes semestriels relatifs à la période du 1er janvier au 30 juin 2019, dégagant une perte de 1 672 816 € et ont été arrêtés le 12 septembre 2019 par le Conseil d'administration.

Le bilan, le compte de résultat et les notes annexes sont présentés en euros, sauf mention contraire.

1. EVENEMENTS MARQUANTS

Lancement commercial de l'Echothérapie des Varices

La solution SONOVEIN qui est l'unique offre de traitement innovante des varices : sans cathéter, sans injection de produits chimiques et sans incision. Suite à l'obtention du marquage CE en avril 2019, Theraclion déploie sa stratégie de croissance.

Mise en place d'un financement de 11,8 M€ auprès d'un pool d'actionnaires

Pour mémoire, Theraclion a annoncé en février dernier la signature d'un accord de financement de 4,8 millions d'euros pouvant être porté à un maximum de 11,8 millions d'euros. Ce financement de 3 ans procure à Theraclion les ressources nécessaires pour mettre en œuvre sa stratégie : développer une solution de traitement des varices et démontrer sa pertinence commerciale. La première tranche (tranche 1) de cet accord de financement de 4,8 millions d'euros a été exercée en février au prix de 0,80 euro par action, ce qui représentait une prime de 34% par rapport au cours de clôture du 11 février 2019 (0,596 €).

À la suite de l'Assemblée générale du 19 avril 2019, des bons de souscription d'actions gratuits ont été émis au profit des investisseurs impliqués dans l'opération de financement de 4,8 millions d'euros (tranche 1), leur permettant de participer via l'exercice de ces bons de souscription au financement complémentaire des tranches 2 et 3 s'élevant respectivement à 3 et 4 millions d'euros au maximum. L'exercice des tranches 2 ou 3 donne droit directement ou indirectement à l'action Theraclion à un prix respectif de 0,80 euro par action ou de 1,09 euro par action.

Autre évènement

Theraclion a perçu au premier semestre 2019 une première tranche de 331 K€ sur son projet Eurostars. En collaboration avec ses partenaires du projet, Theraclion développe le premier HIFU (High Intensity Focused Ultrasound) utilisable sur patient, spécialement conçu pour une thérapie combinée du cancer avec la radiothérapie.

2. PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES

les comptes de la société Theraclion ont été établis en conformité avec les principes généraux d'établissement et de présentation des comptes annuels (règlement ANC n°2016-07 du 4 novembre 2016), relatif au PCG, modifié par les règlements du Comité de la Réglementation Comptable et de l'Autorité des Normes Comptables» .

Les états financiers semestriels n'incluent pas l'intégralité des informations financières requises pour des états financiers annuels complets et doivent être lus conjointement avec les états financiers de l'exercice clos au 31 décembre 2018 sous réserve des particularités propres à l'établissement des comptes intermédiaires décrites ci-après. Les principes comptables retenus sont identiques à ceux utilisés pour la préparation des comptes pour l'exercice clos au 31 décembre 2018.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses suivantes :

- Intangibilité du bilan d'ouverture
- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

L'hypothèse de la **Continuité de l'exploitation** a été retenue par le Conseil d'administration compte tenu des éléments suivants :

- La situation déficitaire historique de la société s'explique par les dépenses de recherche et développement non capitalisables et par les dépenses liées au lancement commercial de l'Echopulse® poursuivi par la société sur 2019 ;
- En mars 2019, Theraclion a mis en place un financement d'un accord de financement de 4,8 millions d'euros pouvant être porté à un maximum de 11,8 millions d'euros

Au 30 juin 2019, la trésorerie disponible de Theraclion s'élève à 3,1 millions d'euros. La Société a procédé à une revue spécifique de son risque de liquidité. Compte tenu de ses perspectives de ventes (y compris celles issues de commandes reçues) et du financement attendu sur le 1er semestre 2020 (Tranche 2 du plan de financement de 11,8 M€ ou autre financement en cours de négociation), la société considère que la continuité d'exploitation est assurée pour les 12 prochains mois.

Pour une meilleure compréhension des comptes présentés, les principaux modes et méthodes d'évaluation retenus sont précisés ci-après, notamment lorsque :

- un choix est offert par la législation,
- une exception prévue par les textes est utilisée,
- l'application d'une prescription comptable ne suffit pas pour donner une image fidèle,
- il est dérogé aux prescriptions comptables.

3. IMMOBILISATIONS INCORPORELLES, CORPORELLES ET FINANCIERES

VALEURS BRUTES DES IMMOBILISATIONS

Au 30 juin 2019

Frais recherche & développement	Valeur brute	Amortissement	Valeur nette
Frais recherche & développement	1 067 984,05	1 060 803,37	7 180,68

Actif immobilisé	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles	2 997 160,59	39 583,00		3 036 743,59
Immobilisations corporelles	1 092 867,05	3 321,23		1 096 188,28
Immobilisations financières	2 411 317,69	6 408,48	1 885,04	2 415 841,13
TOTAL	6 501 345,33	49 312,71	1 885,04	6 548 773,00

L'augmentation du poste « autres immobilisations incorporelles » correspond aux acquisitions de brevets de la période.

Les immobilisations financières sont constituées de dépôts de garantie versés, des actions propres détenues dans le cadre du contrat de liquidité.

Au 30 juin 2019, les moyens suivants figuraient au compte de liquidité et sont comptabilisés en immobilisations financières :

- Nombre d'actions : 41 428 titres ;
- Trésorerie disponible : 5 377,46 €

ETAT DES AMORTISSEMENTS

Au 30 juin 2019

Amortissements et provisions	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles	1 991 885.34	94 842.71		2 086 728.05
Immobilisations corporelles	861 895.16	47 830.91		909 726.07
Autres Immobilisations financières	13 561.57		13 561.57	0
TOTAL	2 867 342.07	142 673.62	13 561.57	2 996 454.12

4. ETAT DES PROVISIONS

Le détail des provisions est présenté dans le tableau joint.

Nature des provisions	A l'ouverture	Augmentation	utilisées	non utilisées	A la clôture
<i>Stocks et en-cours</i>					
<i>Comptes de tiers</i>	287 252.82				287 252,82
<i>Comptes financiers</i>					
TOTAL	287 252.82				287 252,82

5. STOCKS

Au 30 juin 2019, le stock a été évalué à 1 565 K€ (versus 1 832 K€ au 31 décembre 2018), en valeur brute, et comprend pour la majeure partie les équipements Echopulse, les têtes de traitement destinés à la vente et les différentes pièces utilisées pour la conception des Echopulse. Il n'a pas été constaté de dépréciation à ce jour.

Nature	Montant en K€
Echopulses	1 054
Têtes de traitement	155
Autres	356
Total :	1 565

6. CREANCES

Créances au 30 juin 2019

ÉTAT DES CREANCES	Montant Brut en €	A 1 an au plus	A plus d'1 an
De l'actif immobilisé			
Contrat de liquidité - espèces	5 377		5 377
Dépôt de garantie	17 006		17 006
Contrat de liquidité - actions propres	42 257		42 257
De l'actif circulant			
Clients	2 004 234	2 004 234	
Avances et acomptes versés	25 048	25 048	
Fournisseurs débiteurs	31 895	31 895	
Personnel et organismes sociaux	29 499	29 499	
Autres créances	393 834	393 834	
Etat, Impôts sur les bénéfices	1 571 022	1 571 022	
Taxe sur la valeur ajoutée	251 708	251 708	
Charges constatées d'avance	178 129	178 129	
Total	4 550 009	4 485 369	64 640

Les créances d'« Etat, Impôts sur les bénéfices » correspondent aux Crédit d'Impôt Recherche (« CIR ») et au Crédit Impôt Compétitivité Emploi (« CICE ») acquis par la société. En l'absence de résultat imposable, et du fait que la Société répond à la définition communautaire des petites et moyennes entreprises, ces créances sont remboursables l'année suivant celle de sa constatation.

A l'issue de la période d'imputation, la fraction non imputée est restituable à l'entreprise :

- CIR au 31 décembre 2018 : 1 179 K€, sera remboursé au cours du second semestre 2019.
- Estimation du CIR au 30 juin 2018 : 378 K€.

7. VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT

Les valeurs mobilières de placement sont composées de SICAV monétaires à court terme dont la valeur de marché au 30 juin 2019 est précisée, ci-après :

<i>en K€</i>	30/06/2019	31/12/2018
Autres titres de créances négociables		-
Valeur vénale VMP SG	31	31
Valeur vénale VMP SG	-	
TOTAL	31	31

8. DISPONIBILITES

Au 30 juin 2019, le groupe détenait plusieurs comptes bancaires :

- Société Générale en € : solde comptable de 2 953 K€ ;
- Société Générale en £ : solde comptable de 0 K€ ;
- Société Générale en \$: solde comptable de 4 K€ ;
- Société Générale en CHF : solde comptable de 143 K€ ;
- Société Générale en HKD : solde comptable de 0 K€ ;
- BNP Paribas : solde comptable de 4 K€.

Au 30 juin 2019, la société ne disposait d'aucun compte à terme.

9. COMPTES DE REGULARISATION - ACTIF

- Charges constatées d'avance (en euros)

	30/06/2019	31/12/2018
Montants :	178 129	39 724

Le montant des charges constatées d'avance ne concerne que des charges d'exploitation.

- Produits à recevoir (en euros)

	30/06/2019	31/12/2018
Produits financiers	-	
Fournisseur RRR à obtenir	383 714	
Subvention à recevoir	10 120	10 120
Montants :	393 834	10 120

10. CAPITAUX PROPRES

10.1. *Les variations des capitaux propres entre l'exercice 2019 et les comptes du premier semestre 2019 sont présentées ci-après :*

Libellés en k€	31.12.2018	Affectation du résultat	Augmentation de capital	Frais déduits de la prime	Affectation RAN	Différence de conversion	Résultat de l'exercice	30.06.2019
Capital social	422		340					762
Bons de sousc. d'actions	551		- 540					11
Primes d'émission	4 639		4 636	(192)	(5 191)			3 892
Report à nouveau	-	(6 144)			5 191			(953)
Résultat de l'exercice	(6 144)	6 144					(1 673)	(1 673)
CAPITAUX PROPRES	- 532	-	4 436	(192)	-	0	(1 673)	2 040

L'augmentation de capital de 4 636 K€ est dû à l'exercice de BSAR dits Nice & Green bons de souscription de parts de créateurs d'entreprise représentant une augmentation des titres de 1 337 241 actions et à l'augmentation des titres de 5 470 000 actions lors de l'exécution de la Tranche1 du plan de financement (voir évènements marquants).

10.2. **Composition du capital social :**

- Synthèse à la clôture :

	30/06/2019	31/12/2018
Capital	762 366,45 €	422 004,40 €
Nombre d'actions :	15 247 329	8 440 088
Valeur nominale	0,05 €	0,05 €

10.3. Historique récent du capital social :

– Historique récent du capital social :

1. Selon décision du Directeur Général en date du **17 juin 2015**, agissant sur délégation de pouvoirs conférée par le Conseil d'administration du 21 mars 2015 sur délégation de compétence conférée par l'Assemblée Générale Mixte du 28 avril 2015, il a été constaté la réalisation d'une augmentation de capital avec suppression du droit préférentiel de souscription par voie de placement privé et l'émission en conséquence de 495 938 actions au prix unitaire de 8,00 € soit un montant total levé de 3 967 504 € (dont 24 796,90 € de valeur nominale et 3 942 707,10 € de prime d'émission). En conséquence, le capital social a été porté à 213 847,05 € divisé en 4 276 941 actions ordinaires toutes de même catégorie.
2. Au cours de la période allant du **1^{er} janvier 2015 au 31 décembre 2015**, la Société a émis 72 500 actions de 0,05 € de valeur nominale suivant exercice par KEPLER CHEVREUX de 72 500 BSA KEPLER TRANCHE 1 à un prix unitaire déterminé selon les stipulations contractuelles pour un montant de fonds levés de 543 663,00 € (dont 3 625,00 € de valeur nominale et 540 038,00 € de prime d'émission). Ces exercices ont été constatés par le Directeur Général lors de ses décisions du 26 mai 2015 et du 29 décembre 2015. En conséquence, le capital social a été porté à 217 247,05 € divisé en 4 344 941 actions ordinaires toutes de même catégorie.
3. Selon décision du Directeur Général en date du **29 décembre 2015**, agissant sur délégation de pouvoirs conférée par le Conseil d'administration du 11 décembre 2015 sur délégation de compétence conférée par l'Assemblée Générale Mixte du 28 avril 2015, il a été constaté la réalisation d'une augmentation de capital avec suppression du droit préférentiel de souscription au profit d'une catégorie de personne et l'émission en conséquence de 23 331 actions au prix unitaire de 6,52 € soit un montant total levé de 152 118,12 € (dont 1 166,55 € de valeur nominale et 150 951,57 € de prime d'émission). En conséquence, le capital social a été porté à 218 413,60 € divisé en 4 368 272 actions ordinaires toutes de même catégorie.
4. Selon décision du Directeur Général en date du **2 mai 2016**, agissant sur délégation de pouvoirs conférée par le Conseil d'administration du 21 avril 2016 sur délégation de compétence conférée par l'Assemblée Générale Mixte du 28 avril 2015, il a été constaté la réalisation d'une augmentation de capital avec suppression du droit préférentiel de souscription dans le cadre d'un placement privé et l'émission en conséquence de 390 000 actions au prix unitaire de 4,54 € soit un montant total levé de 1 770 600,00 € (dont 19 500,00 € de valeur nominale et 1 751 100,00 € de prime d'émission). En conséquence, le capital social a été porté à 241 163,60 € divisé en 4 823 272 actions ordinaires toutes de même catégorie.
5. Au cours de la période allant du **1er janvier 2016 au 31 décembre 2016**, la Société a émis 72 500 actions de 0,05 € de valeur nominale suivant exercice par KEPLER CHEVREUX de 72 500 BSA Kepler tranche 1 à un prix unitaire déterminé selon les stipulations contractuelles pour un montant de fonds levés de 376 150,00 € (dont 3 625,00 € de valeur nominale et 372 525,00 € de prime d'émission). Ces exercices ont été constatés par le Directeur Général lors de ses décisions du 2 mai 2016 et du 22 août 2016. En conséquence, le capital social a été porté à 241 538,60 € divisé en 4 830 772 actions ordinaires toutes de même catégorie.
6. Selon décision du Directeur Général en date du **22 août 2016**, agissant sur délégation de pouvoirs conférée par le Conseil d'administration du 6 juillet 2016 sur délégation de compétence conférée par l'Assemblée Générale Mixte du 12 mai 2016, il a été constaté la

réalisation d'une augmentation de capital avec maintien du droit préférentiel de souscription et l'émission en conséquence de 1 610 257 actions au prix unitaire de 5,98 € soit un montant total levé de 9 629 336,86 € (dont 80 512,85 € de valeur nominale et 9 548 824,01 € de prime d'émission). En conséquence, le capital social a été porté à 322 051,45 € divisé en 6 441 029 actions ordinaires toutes de même catégorie.

7. Au cours de la période allant du **1^{er} janvier 2017 au 31 décembre 2017**, la Société a émis 51.588 actions de 0,05 € de valeur nominale suivant exercice par leurs bénéficiaires de 12 897 BCE-2009-1 au prix unitaire de 15,60 € par bon soit un montant de fonds levés de 201 193,20 € (dont 2 579,40 € de valeur nominale et 198 613,80 € de prime d'émission). Cet exercice a été constaté par le Conseil d'administration lors de sa réunion du 20 juin 2017. En conséquence, le capital social a été porté à 324 630,85 € divisé en 6 492 617 actions ordinaires toutes de même catégorie.
8. Selon décision du Directeur Général en date du **19 octobre 2017**, agissant sur délégation de pouvoirs conférée par le Conseil d'administration du 19 septembre 2017 sur délégation de compétence conférée par l'Assemblée Générale Mixte du 11 mai 2017, il a été constaté la réalisation d'une augmentation de capital avec suppression du droit préférentiel de souscription dans le cadre d'un placement privé et l'émission en conséquence de 989 113 actions au prix unitaire de 4,22 € soit un montant total levé de 4 174 056,86 € (dont 49 455,65 € de valeur nominale et 4 124 601,21 € de prime d'émission). En conséquence, le capital social a été porté à 374 086,50 € divisé en 7 481 730 actions ordinaires toutes de même catégorie.
9. Selon décision du Conseil d'Administration en date du **22 novembre 2017**, la Société a émis 10 150 actions de 0,05 € de valeur nomination correspondant à l'acquisition définitive par leurs titulaires de 10 150 actions attribuées gratuitement le 22 septembre 2016 (cf. note 10.2.6-1 ci-dessous), soit une augmentation de capital de 507,50 € de valeur nominale sans prime d'émission. En conséquence, le capital social a été porté à 374 594,00 € divisé en 7 491 880 actions.
10. Au cours de la période allant du **1^{er} janvier 2018 au 31 décembre 2018**, la Société a émis 55 000 actions de 0,05 € de valeur nominale suivant exercice par KEPLER CHEVREUX de 55 000 BSA Kepler tranche 1 à un prix unitaire déterminé selon les stipulations contractuelles pour un montant de fonds levés de 218 400,00 € (dont 2 750,00 € de valeur nominale et 215 650,00 € de prime d'émission). Ces exercices ont été constatés par le Directeur Général lors de sa décision du 5 décembre 2018. En conséquence, le capital social a été porté à 377 344,00 € divisé en 7 546 880 actions ordinaires toutes de même catégorie.
11. Au cours de la période allant du **1^{er} janvier 2018 au 31 décembre 2018**, la Société a émis 90 000 actions de 0,05 € de valeur nominale suivant exercice par KEPLER CHEVREUX de 90 000 BSA Kepler tranche 2 à un prix unitaire déterminé selon les stipulations contractuelles pour un montant de fonds levés de 296 600,00 € (dont 4 500,00 € de valeur nominale et 292 100,00 € de prime d'émission). Ces exercices ont été constatés par le Directeur Général lors de sa décision du 5 décembre 2018. En conséquence, le capital social a été porté à 381 844,00 € divisé en 7 636 880 actions ordinaires toutes de même catégorie.
12. Au cours de la période allant du **1^{er} janvier 2018 au 31 décembre 2018**, la Société a émis 803 208 actions de 0,05 € de valeur nominale suivant exercice par NICE & GREEN de 40 BSAR à un prix unitaire déterminé selon les stipulations contractuelles pour un montant de fonds levés de 120 000,00 € (dont 40 160,40 € de valeur nominale et 79 839,60 € de prime d'émission). Ces exercices ont été constatés par le Directeur Général lors de sa décision du 2 janvier 2018.

En conséquence, le capital social a été porté à 422 004,40 € divisé en 8 440 088 actions ordinaires toutes de même catégorie.

13. Au cours de la période allant du **1^{er} janvier 2019 au 18 mars 2019**, la Société a émis 727 437 actions de 0,05 € de valeur nominale suivant exercice par NICE & GREEN de 14 BSAR à un prix unitaire déterminé selon les stipulations contractuelles pour un montant de fonds levés de 42 000,00 € (dont 36 371,85 € de valeur nominale et 5 628,15 € de prime d'émission). Ces exercices ont été constatés par le Directeur Général lors de sa décision du 19 mars 2019. En conséquence, le capital social a été porté à 458 376,25 € divisé en 9 167 525 actions ordinaires toutes de même catégorie.
14. Selon décision du Directeur Général en date du **19 mars 2019**, agissant sur délégation de pouvoirs conférée par le Conseil d'administration du 12 février 2019 sur délégation de compétence conférée par l'Assemblée Générale Mixte du 17 mai 2018, il a été constaté la réalisation d'une augmentation de capital avec suppression du droit préférentiel de souscription dans le cadre d'un placement privé et l'émission en conséquence de 5 470 000 actions au prix unitaire de 0,80 € soit un montant total levé de 4 376 000,00 € (dont 273 500,00 € de valeur nominale et 4 102 500,00 € de prime d'émission). En conséquence, le capital social a été porté à 731 876,25 € divisé en 14 637 525 actions ordinaires toutes de même catégorie.
15. Selon décision du Conseil d'Administration en date du **8 avril 2019**, la Société a émis 343 650 actions de 0,05 € de valeur nomination correspondant à l'acquisition définitive par leurs titulaires de 343 650 actions attribuées gratuitement le 20 mars 2018 (cf. note 10.2.6-2 ci-dessous), soit une augmentation de capital de 17 182,50 € de valeur nominale, dans le cadre de l'accord de financement décrit en note 1 de l'annexe. En conséquence, le capital social a été porté à 749 058,25 € divisé en 14 981 175 actions.
16. Au cours de la période allant du **19 mars 2019 au 30 juin 2019**, la Société a émis 266 154 actions de 0,05 € de valeur nominale suivant exercice par NICE & GREEN de 6 BSAR à un prix unitaire déterminé selon les stipulations contractuelles pour un montant de fonds levés de 18 000,00 € (dont 13 307,70 € de valeur nominale et 4 692,30 € de prime d'émission). Ces exercices ont été constatés par le Directeur Général lors de sa décision du 13 septembre 2019. En conséquence, le capital social a été porté à 762 366,45 € divisé en 15 247 329 actions ordinaires toutes de même catégorie.

10.3.1. Les bons de souscription de parts de créateur d'entreprise (BCE)

1. **BCE-2009-1 (Assemblée Générale Mixte du 15 juillet 2009 et Conseil d'administration du 15 juillet 2009)**
 - 17 197 BCE-2009-1 ont été émis, attribués et souscrits dont 4 300 devenus caducs ont été annulés ;
 - Au 30 juin 2019, les 12 897 BCE-2009-1 ont été exercés, donnant entrainant une souscription de 51 588 actions d'une valeur nominale de 0,05 € ;
2. **BCE-2009-2 (Assemblée Générale Mixte du 15 juillet 2009 et Conseil d'administration du 15 juillet 2009)**
 - 9 639 BCE-2009-2 ont été émis, attribués et souscrits dont 4 299 ont déjà été exercés par leurs titulaires (cf. alinéa 8 de la note 10.2 B) ;

- Au 30 juin 2019, il reste un solde de 5 340 BCE-2009-2 pouvant être exercés, donnant droit de souscrire à 21 360 actions d'une valeur nominale de 0,05 € ;
- Les BCE-2009-2 deviendront caducs le 15 juillet 2019 dans la mesure où le délai d'exercice des BCE-2009-2 est de 10 ans à compter de leur attribution ;

3. BCE-2012-1 (Assemblée Générale Extraordinaire du 17 février 2012)

- 15 620 BCE-2012-1 ont été émis, attribués et souscrits dont 7 810 devenus caducs ont été annulés ;
- Au 30 juin 2019, il reste un solde de 7 810 BCE-2012-1 pouvant être exercés ; donnant droit de souscrire à 31.240 actions d'une valeur nominale de 0,05 € ;
- Les BCE-2012-1 deviendront caducs le 17 février 2022 dans la mesure où le délai d'exercice des BCE-2012-1 est de 10 ans à compter de leur attribution ;

4. BCE-2013-1B (Cinquième Résolution de l'Assemblée Générale Mixte du 30 septembre 2013 et Conseil d'administration du 14 octobre 2013)

- 10 000 BCE-2013-1B ont été émis, attribués et souscrits dont 6 250 devenus caducs ont été annulés ;
- Au 30 juin 2019, il reste 3 750 BCE-2013-1B pouvant être exercés, donnant droit de souscrire à 15 000 actions d'une valeur nominale de 0,05 € ;
- Les BCE-2013-1B deviendront caducs le 14 octobre 2023 dans la mesure où le délai d'exercice des BCE-2013-1B est de 10 ans à compter de leur attribution ;

5. BCE-2013-2B (Cinquième Résolution de l'Assemblée Générale Mixte du 30 septembre 2013 et Conseil d'administration du 14 octobre 2013)

- 3 500 BCE-2013-2B ont été émis, attribués et souscrits ;
- Au 30 juin 2019, il reste 3 500 BCE-2013-2B pouvant être exercés, donnant droit de souscrire à 14 000 actions d'une valeur nominale de 0,05 € ;
- Les BCE-2013-2B deviendront caducs le 14 octobre 2023 dans la mesure où le délai d'exercice des BCE-2013-2B est de 10 ans à compter de leur attribution ;

6. BCE-2013-3B (Cinquième Résolution de l'Assemblée Générale Mixte du 30 septembre 2013 et Conseil d'administration du 14 octobre 2013)

- 17 500 BCE-2013-3B ont été émis, attribués et souscrits. Ils sont tous devenus caducs et ont été annulés en totalité ;
- Au 30 juin 2019, il ne reste aucun BCE-2013-3B exerçables.

7. BCE-2015-1 (Vingt-deuxième Résolution de l'Assemblée Générale Mixte du 28 avril 2015 et Conseil d'administration du 28 avril 2015)

- 323 000 BCE-2015-1 ont été émis, attribués et souscrits dont 133 250 devenus caducs ont été annulés ;
- Au 30 juin 2019, il reste 189 750 BCE-2015-1 pouvant être exercés, donnant droit de souscrire à 189 750 actions d'une valeur nominale de 0,05 € ;

- Les BCE-2015-1 deviendront caducs le 28 avril 2025 dans la mesure où le délai d'exercice des BCE-2015-1 est de 10 ans à compter de leur attribution ;
- 8. BCE-2016-1 (Vingt-deuxième Résolution de l'Assemblée Générale Mixte du 28 avril 2015 et Conseil d'administration du 10 janvier 2016)**
- 32 000 BCE-2016-1 ont été émis, attribués et souscrits dont 16 000 devenus caducs ont été annulés ;
 - Au 30 juin 2019, il reste 16 000 BCE-2016-1 pouvant être exercés, donnant droit de souscrire à 16 000 actions d'une valeur nominale de 0,05 € ;
 - Les BCE-2016-1 deviendront caducs le 10 janvier 2026 dans la mesure où le délai d'exercice des BCE-2016-1 est de 10 ans à compter de leur attribution.
- 9. BCE-2016-2 (Dix-neuvième Résolution de l'Assemblée Générale Mixte du 12 mai 2016 et Conseil d'administration du 22 septembre 2016)**
- 206.000 BCE-2016-2 ont été émis, attribués et souscrits dont 110 188 devenus caducs ont été annulés ;
 - Au 30 juin 2019, il reste 95 812 BCE-2016-2 pouvant être exercés, donnant droit de souscrire à 95 812 actions d'une valeur nominale de 0,05 € ;
 - Les BCE-2016-2 deviendront caducs le 22 septembre 2026 dans la mesure où le délai d'exercice des BCE-2016-2 est de 10 ans à compter de leur attribution.
- 10. BCE-2018-1 (Dix-huitième Résolution de l'Assemblée Générale Mixte du 11 mai 2017 et Conseil d'administration du 20 mars 2018)**
- 129 100 BCE-2018-1 ont été émis, attribués et souscrits dont 7 750 devenus caducs ont été annulés ;
 - Au 30 juin 2019, il reste 121 350 BCE-2018-1 pouvant être exercés, donnant droit de souscrire à 121 350 actions d'une valeur nominale de 0,05 € ;
 - Les BCE-2018-1 deviendront caducs le 20 mars 2028 dans la mesure où le délai d'exercice des BCE-2018-1 est de 10 ans à compter de leur attribution.

Tableau Récapitulatif BCE :

		Emis et souscrits	Prix d'exercice unitaire par actions	Annulés / Caducs	Exercés	Solde	Nbre d'actions maximum à émettre	Caducité
BCE 2009-1	AG du	17 197	3,90 €	4 300	12 897		0	15/07/2019
BCE 2009-2	AG du	9 639	3,90 €	0	4 299	5 340	21 360	15/07/2019
BCE-2012-1		15 620	3,90 €	7 810	0	7 810	31 240	17/02/2022

	Emis et souscrits	Prix d'exercice unitaire par actions	Annulés /Caducs	Exercés	Solde	Nbre d'actions maximum à émettre	Caducité
AG du 17/02/2012							
BCE-2013-1B AG du 30/09/2013	10 000	3,90 €	6 250	0	3 750	15 000	14/10/2023
BCE-2013-2B AG du 30/09/2013	3 500	3,90 €	0	0	3 500	14 000	14/10/2023
BCE-2013-3B AG du 30/09/2013	17 500	3,90 €	17 500	0	0	0	14/10/2023
BCE-2015-1 AG du 28/04/2015	323 000	10,02 €	133 250	0	189 750	189 750	28/04/2025
BCE-2016-1 AG du 28/04/2015	32 000	6,52 €	16 000		16 000	16 000	19/01/2026
BCE-2016-2 AG du 12/05/2016	206 000	6,20 €	110 188	0	95 812	95 812	22/09/2026
BCE-2018-1 AG du 11/05/2017	129 100	4,22 €	7 750	0	121 350	121 350	20/03/2028
TOTAL BCE	763 556		303 048	17 196	443 312	504 512	

10.3.2. Les bons de souscription d'actions (BSA)

1. BSA-2009 (Assemblée Générale Mixte du 21 avril 2009)

- 128 985 BSA-2009 ont été émis attribués et souscrits dont 85 470 ont été exercés ;
- Au 30 juin 2019, il reste un solde de 43 515 BSA-2009 pouvant être exercés, donnant droit de souscrire à 174 060 actions d'une valeur nominale de 0,05 € ;
- Les 43 515 BSA-2009 deviendront caducs le 21 avril 2019 dans la mesure où le délai d'exercice est de 10 ans à compter de la décision collective des associés du 21 avril 2019.

2. BSA-2013-1B (Cinquième Résolution de l'Assemblée Générale Mixte du 30 septembre 2013 et Conseil d'administration du 14 octobre 2013)

- 7 000 BSA-2013-1B ont été émis, attribués et souscrits ;
- Au 30 juin 2019, il reste un solde de 7 000 BSA-2013-1B pouvant être exercés, donnant droit de souscrire à 28 000 actions d'une valeur nominale de 0,05 € ;

- Les BSA-2013-1B deviendront caducs le 14 octobre 2023 dans la mesure où le délai d'exercice est de 10 ans à compter de leur émission.

3. BSA-2015-1 (Vingt-troisième Résolution de l'Assemblée Générale Mixte du 28 avril 2015 et Conseil d'administration du 28 avril 2015)

- 15 106 BSA-2015-1 ont été émis, attribués et n'ont été souscrits par aucun de leurs bénéficiaires, ainsi ils sont tous caducs et ont été annulés ;
- Au 30 juin 2019, il ne reste aucun BSA-2015-1 exerçables.

Tableau Récapitulatif BSA :

	Emis et souscrits	Prix d'exercice	Annulés	Réserve	Exercés	Solde	Nbre d'actions maximum à émettre	Caducité
BSA-2009 AG du 21/04/2009	128 985	5,85 €	0	0	85 470	43 515	174 060	21/04/2019
BSA-2013-1B AG du 30/09/2013	7 000	3,90 €	0	0	0	7 000	28 000	14/10/2023
BSA-2015-1 AG du 28/04/2015	15 106	10,02 €	15 106	0	0	0	0	28/04/2025
TOTAL BSA	151 091		15 106	0	85 470	50 515	202 060	

10.3.3. Les bons de souscription d'actions émis au profit de KEPLER CHEUVREUX

1. BSA KEPLER TRANCHE 1

- Douzième Résolution de l'Assemblée Générale Mixte du 31 mars 2015, Conseil d'Administration du 17 mars 2015 et décisions du Directeur Général du 18 mars 2015 ;
- 200 000 BSA KEPLER TRANCHE 1 ont été émis, attribués, souscrits et entièrement exercés par KEPLER CHEUVREUX ;
- Au 31 décembre 2018, il ne restait aucun BSA KEPLER TRANCHE 1 exerçables.

2. BSA KEPLER TRANCHE 2

- Quatorzième résolution de l'Assemblée Générale Mixte du 12 mai 2016, Conseil d'Administration du 18 novembre 2016 et décisions du Directeur Général du 3 mai 2017 ;

- 200 000 BSA KEPLER TRANCHE 2 ont été émis, attribués et souscrits par KEPLER CHEUVREUX dont 90 000 BSA KEPLER TRANCHE 2 ont été exercés par KEPLER CHEUVREUX et 110 000 BSA KEPLER TRANCHE 2 sont devenus caducs et annulés ;
- Au 31 décembre 2018, il ne restait aucun BSA KEPLER TRANCHE 2 exerçables.

10.3.4. Attribution d'actions gratuites

1. Actions gratuites du 22 septembre 2016

- Vingtième Résolution de l'Assemblée Générale Mixte du 12 mai 2016, Conseil d'Administration du 22 septembre 2016 ;
- 10 150 actions gratuites ont été émises, attribuées, souscrites et définitivement acquises par les bénéficiaires à l'issue de la période d'acquisition ;
- Période d'acquisition : 1 an à compter de leur émission, soit une date d'échéance fixée au 22 septembre 2017 ;
- Période de conservation : 1 an à compter de l'expiration de la période d'acquisition, soit une date d'échéance fixée au 22 septembre 2018 ;
- Condition d'acquisition : présence des bénéficiaires pendant la période d'acquisition ;
- Au 30 juin 2019, il ne reste aucune action gratuite pouvant être acquises.

2. Actions gratuites du 20 mars 2018

- Vingtième Résolution de l'Assemblée Générale Mixte du 12 mai 2016, Conseil d'Administration du 20 mars 2018 ;
- 380 900 actions gratuites ont été émises, attribuées aux bénéficiaires dont 343 650 actions gratuites ont été définitives acquises par les bénéficiaires à l'issue de la période d'acquisition ;
- Période d'acquisition : 1 an à compter de leur émission, soit une date d'échéance fixée au 20 mars 2018 ;
- Période de conservation : 1 an à compter de l'expiration de la période d'acquisition, soit une date d'échéance fixée au 20 mars 2019 ;
- Condition d'acquisition : présence des bénéficiaires pendant la période d'acquisition ;
- Au 30 juin 2019, il ne reste aucune action gratuite pouvant être acquises.

10.3.5. Bons de souscription d'actions remboursables (« BSAR »)

Le directeur général, par décisions du 8 juin 2018, sur délégation du conseil d'administration du 17 mai 2018 faisant usage de la délégation de compétence conférée par l'assemblée générale ordinaire et extraordinaire des actionnaires en date du 17 mai 2018 dans sa 12^e résolution, a décidé l'émission avec suppression du droit préférentiel de souscription d'un nombre total de 120 BSAR, répartis en 12 tranches mensuelles de 10 BSAR chacune, pour un montant total de 3,6 millions d'euros dans le cadre d'un programme de financement en fonds propre avec Nice & Green, société spécialisée dans la fourniture de solutions de financements adaptés aux sociétés cotées.

Dans le cadre de ce programme, Nice & Green s'est engagé à souscrire ces 120 BSAR selon un calendrier prédéfini à un prix de souscription unitaire de 27 000 euros par BSAR et exerçables à un prix d'exercice unitaire de 3 000 euros par BSAR. Le nombre d'actions émises sur exercice de chaque BSAR sera déterminé selon la formule suivante :

Nombre d'actions à émettre = (Prix de souscription + Prix d'exercice) / Prix d'émission

Le prix d'émission unitaire des actions nouvelles issues de l'exercice des BSAR sera égale à 93% du cours le plus faible sur les 10 dernières séances précédant l'exercice.

Le calendrier d'émission des 120 BSAR est le suivant :

<u>Tranches</u>	<u>Date</u>	<u>BSAR à émettre</u>
1	12 juin 2018	: 1 à 10
2	11 juillet 2018	: 11 à 20
3	9 août 2018	: 21 à 30
4	7 septembre 2018	: 31 à 40
5	8 octobre 2018	: 41 à 50
6	6 novembre 2018	: 51 à 60
7	5 décembre 2018	: 61 à 70
8	8 janvier 2019	: 71 à 80
9	7 février 2019	: 81 à 90
10	8 mars 2019	: 91 à 100
11	8 avril 2019	: 101 à 110
12	10 mai 2019	: 111 à 120

Au 30 juin 2019, la Société a émis et délivré 60 BSAR intégralement souscrits par Nice & Green à un prix de souscription global de 27 000 euros et a émis et délivré 1.796.799 actions nouvelles sur exercice de 60 BSAR.

Au 30 juin 2019 et à titre indicatif, dans l'hypothèse où les 60 BSAR en circulation à cette date seraient totalement exercés au prix d'émission de 0,77 € ce qui correspond à 93% du cours de clôture de la séance du 30 juin 2019, cet exercice donnerait lieu à l'émission 2 231 900 actions.

10.3.6. Obligations convertibles en actions (« OCA »)

Dans le cadre de l'accord de financement décrit en note 1 de l'annexe, le directeur général, par décisions du 12 février 2019 et 19 mars 2019, sur délégation du conseil d'administration du 12 février 2019 faisant usage de la délégation de compétence conférée par l'assemblée générale ordinaire et extraordinaire des actionnaires en date du 17 mai 2018 dans ses 11^e et 12^e résolution, a décidé l'émission avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires au profit de catégories de personnes, de 106 OCA d'une valeur nominale unitaire de 4.000 euros, soit un montant total d'emprunt de 424.000 euros.

Chaque OCA permettra par conversion la souscription de 5.000 actions ordinaires nouvelles de la Société d'une valeur nominale de 0,05 euro chacune, soit un prix de conversion de 0,80 euro par action ordinaire nouvelle, correspondant à un nombre total maximum de 400.000 actions ordinaires nouvelles en cas de conversion de la totalité des OCA représentant un montant maximum d'augmentation de capital de 20.000 euros en nominal. Les OCA pourront être converties jusqu'au 30 septembre 2020 et, à défaut, devront être remboursées à leur valeur nominale. Les OCA ne portent pas intérêt.

Au 30 juin 2019, aucune OCA n'a été convertie en actions ordinaires nouvelles.

10.3.7. Bons de souscriptions d'obligations convertibles en actions (« BSOCA »)

10.3.7.1. BSOCA Tranche 2 (« BSOCA_{T2} »)

Dans le cadre de l'accord de financement décrit en note 1 de l'annexe, le conseil d'administration du 19 avril 2019, sur délégation de compétence conférée par l'assemblée générale du 19 avril 2019, dans ses 16e, 17e et 18e résolutions, a décidé l'émission, avec suppression du droit préférentiel de souscription au profit des personnes dénommées et des catégories de personnes définies par lesdites résolutions de l'assemblée générale, de 671 BSOCA_{T2} donnant le droit à souscrire à 671 obligations convertibles en actions (« OCA_{T2} »).

Chaque BSOCA_{T2} donnant le droit à une OCA_{T2}, d'une valeur nominale de 4 000 euros convertibles en actions et chaque obligation donnant droit à la conversion en 5 000 actions Theraclion, soit à un prix de conversion de 0,80 € par action.

Ainsi, la conversion des OCA_{T2} peut donner lieu à l'émission d'un maximum de 3 355 000 actions ordinaires nouvelles, soit une augmentation de capital maximum de 167 750,00 euros de valeur nominales.

Ces obligations devront être converties au plus tard le 30 juin 2021 et, à défaut, devront être remboursées à leur valeur nominale. Elles ne porteront pas intérêt.

Au 30 juin 2019, aucune OCA_{T2} n'a été convertie en actions ordinaires nouvelles.

10.3.7.2. BSOCA Tranche 3 (« BSOCA_{T3} »)

Dans le cadre de l'accord de financement décrit en note 1 de l'annexe, le conseil d'administration du 19 avril 2019, sur délégation de compétence conférée par l'assemblée générale du 19 avril 2019, dans ses 20e, 21e et 22e résolutions, a décidé l'émission, avec suppression du droit préférentiel de souscription au profit des personnes dénommées et des catégories de personnes définies par lesdites résolutions de l'assemblée générale, de 889 BSOCA_{T3} donnant le droit à souscrire à 889 obligations convertibles en actions (« OCA_{T3} »).

Chaque BSOCA_{T3} donnant le droit à une OCA_{T3}, d'une valeur nominale de 4 000 euros convertibles en actions et chaque obligation donnant droit à la conversion en 3 666 actions Theraclion.

Ainsi, la conversion des OCA_{T3} peut donner lieu à l'émission d'un maximum de 3 259 074 actions ordinaires nouvelles, soit une augmentation de capital maximum de 162 953,70 euros de valeur nominales.

Ces obligations devront être converties au plus tard le 30 juin 2022 et, à défaut, devront être remboursées à leur valeur nominale. Elles ne porteront pas intérêt.

Au 30 juin 2019, aucune OCA_{T3} n'a été convertie en actions ordinaires nouvelles.

10.3.8. Bons de souscriptions d'actions

10.3.8.1. Bons de souscriptions d'actions Tranche 2 (« BSA_{T2} »)

Dans le cadre de l'accord de financement décrit en note 1 de l'annexe, le conseil d'administration du 19 avril 2019, sur délégation de compétence conférée par l'assemblée générale du 19 avril 2019, dans sa 19e résolution, a décidé l'émission, avec suppression du droit préférentiel de souscription au profit

des catégories de personnes définies par ladite résolution de l'assemblée générale, de 437 501 BSA_{T2}, chaque bon donnant droit en cas d'exercice à une action Theraclion à un prix de 0,80 € par action, soit un nombre maximum de 437 501 actions ordinaires nouvelles pouvant être émises et correspondant à une augmentation de capital maximum de 21 875,05 euros.

Ces bons devront être exercés au plus tard le 30 juin 2021 et les BSA_{T2} qui ne seraient pas exercés à cette date seront caducs.

Au 30 juin 2019, aucun BSA_{T2} n'a été exercé.

10.3.8.2. Bons de souscriptions d'actions Tranche 3 (« BSA_{T3} »)

Dans le cadre de l'accord de financement décrit en note 1 de l'annexe, le conseil d'administration du 19 avril 2019, sur délégation de compétence conférée par l'assemblée générale du 19 avril 2019, dans sa 23e résolution, a décidé l'émission, avec suppression du droit préférentiel de souscription au profit des catégories de personnes définies par ladite résolution de l'assemblée générale, de 427 668 BSA_{T3}, chaque bon donnant droit en cas d'exercice à une action Theraclion à un prix de 1,09 € par action, soit un nombre maximum de 427 668 actions ordinaires nouvelles pouvant être émises et correspondant à une augmentation de capital maximum de 21 383,40 euros.

Ces bons devront être exercés au plus tard le 30 juin 2022 et les BSA_{T3} qui ne seraient pas exercés à cette date seront caducs.

Au 30 juin 2019, aucun BSA_{T3} n'a été exercé.

11.AUTRES FONDS PROPRES

Ce poste est composé des **avances remboursables** accordées par des organismes publics : Bpifrance (4 684 K€ hors intérêts courus) , COFACE (381 K€ hors intérêts courus).

Dans le cadre de ses recherches, la société bénéficie et a bénéficié d'avances obtenues, de la part de Bpifrance, pour un montant global de 6,8 millions d'euros.

Ce montant représente la somme de 5 aides versées depuis 2005. Celles restantes à rembourser sont les suivantes :

➤ **Convention Bpifrance, signée le 25 mai 2009 pour 4 684 K€**

Il s'agit d'une avance pour la suite du développement du dispositif dédié au traitement non invasif des nodules de la thyroïde, des parathyroïdes, et des fibroadénomes du sein par la technologie HIFU (High Intensity Focused Ultrasound).

Sur la base des dépenses effectuées à ce jour, le groupe a perçu 692 K€ en 2012, 868 K€ en 2013, 900 K€ en 2014, 1 089 K€ en 2015, 433 K€ en 2016 et 703 K€ en 2018 sous forme d'aides remboursables, soit un total de 4 684 €.

Au 30 juin 2019, le programme est réalisé. Le montant dû à Bpifrance se monte à 4 684 K€ (hors intérêts courus).

➤ **Avance COFACE, contrat signé en 2015, total reçu de 421 K€**

Avance perçue dans le cadre de la prospection commerciale en Allemagne, Chine, Hong-Kong, Macao et Royaume-Uni.

La période de garantie s'étend du 1^{er} décembre 2014 au 30 novembre 2017 et la période d'amortissement s'étale sur 5 exercices suivant la date de fin de garantie.

12. ECHEANCES DES DETTES A LA CLOTURE

Dettes au 30 juin 2019

ETAT DES DETTES	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Etablissements de crédit	218,12	218,12		
Emprunts obligataires convert.	424000	424000		
Fournisseurs	1 427 498,08	1 427 498,08		
Dettes fiscales & sociales	963 496,64	963 496,64		
Dettes sur immobilisations	850 122,00	850 122,00		
Autres dettes	65 969,60	65 969,60		
Produits constatés d'avance	402 367,70	402 367,70		
Total	4 133 672	4 133 672	-	-

13. COMPTES DE REGULARISATION - PASSIF

Détail des charges à payer (en K€) :

	30/06/2019	31/12/2018
Emp. & dettes établ. de crédit		
Intérêts courus sur avances conditionnées	1 181 008	1 042 300
Fournisseurs	469 057	613 966
Dettes fiscales & sociales	715 901	976 088
Autres dettes		
Fournisseurs – Factures non parvenues		
TOTAL GENERAL	2 365 966	2 632 354

14. PRODUITS D'EXPLOITATION

Theraclion SA a réalisé un chiffre d'affaires de 963 K € au premier semestre 2019.

Les ventes d'équipement, qui représentent 76% de l'activité, ont progressé de 11% par rapport au premier semestre 2018. En Allemagne, quatre solutions de traitement ont été vendues contre une seule en 2018. Ce dynamisme s'inscrit dans le cadre de l'élargissement du remboursement en Allemagne de l'échothérapie pour le traitement des nodules thyroïdiens et des adénofibromes du sein où le nombre actuel d'assurés s'élève à environ 18,6 millions de personnes.

Suite à l'obtention du marquage CE pour la solution de traitement des varices SONOVEIN® en avril 2019, les premiers traitements commerciaux ont débuté en mai, générant 12 K€ de ventes de consommables au 30 juin. Commercialisée à travers un modèle de paiement au traitement, la solution SONOVEIN® devrait, après une période de montée en puissance, générer plus de 200 000 € par an par site, source de *free cash flow* élevé et récurrent.

Le chiffre d'affaires récurrent, composé de la vente de consommables et de services, a augmenté de 46% au premier semestre 2019, passant de 137 K € à 200 K €.

En K€	30/06/2019	30/06/2018	Var. %
Chiffre d'affaires	963	862	+12%
<i>issu des ventes d'équipements</i>	728	653	+11%
<i>issu de la location d'équipements</i>	36	72	-50%
<i>issu de la vente de consommable SONOVEIN®</i>	12	0	NA
<i>Issu de la vente de consommable Echopulse®</i>	102	70	+46%
<i>issu de la vente de service</i>	86	67	+28%
Subventions	338	4	+169%
Autres produits	15	0	NA
Total des produits d'exploitation	1 316	868	+52%

15. RESULTAT FINANCIER

Le résultat financier au 30 juin 2019 s'élève à (87) K€ contre (121) K€ au 30 juin 2018.

Les principales charges financières sont détaillées ci-après :

Résultat Financier		
	30/06/2019	30/06/2018
Produits financiers		
Intérêts et produits assimilés	25 607	0
Produits nets de cession VMP	0	0
Gains de change	4 615	3 266
Reprise s/prov dépr immo fin	13 562	7 785
Total	43 784	11 051
Charges financières		
Dotations financières aux amortissements et provisions (1)	0	0
Pertes de change	(1 440)	(4 011)
Intérêts courus sur avances remboursables	(129 754)	(128 300)
Escomptes accordés	0	0
Total	(131 194)	(132 312)
TOTAL Résultat Financier	(87 410)	(121 261)

16. IMPOT SUR LES BENEFICES

Le Groupe étant déficitaire, il ne supporte pas de charge d'impôt. Le montant comptabilisé en compte de résultat au titre de l'impôt sur les sociétés est composé du Crédit Impôt Recherche (« CIR »). Le CIR s'élève à 378 K€ au titre du premier semestre 2019 contre 716 K€ au titre du premier semestre 2018.

17. REMUNERATION DES DIRIGEANTS (hors attribution d'instruments de capital)

En application de l'article 531-3 du Plan Comptable Général, sont à considérer comme des dirigeants sociaux d'une SA à conseil d'administration, le Président du Conseil d'administration, les Directeurs généraux ainsi que les administrateurs personnes physiques ou morales (et leurs représentants permanents).

Les rémunérations des dirigeants de Theraclion comptabilisées en charge au cours du premier semestre 2018, et mentionnées en euros sont les suivantes :

Période du 1er janvier au 30 juin 2018

	Fonction	Rémunération fixe et variable	Honoraires		Jetons de présence	Total
			Comptabilisés	Provisionnés		
Jean-Yves BUREL	PCA	-		-	4 500	4 500
David CAUMARTIN	DG	192 967			-	192 967
Samuel LEVY	Adm				7 500	7 500
Bernd VON POLHEIM	Adm				1 500	1 500
Renaud Saleur	Adm				6 500	6 500
TOTAL		192 967	-	-	20 000	212 967

18.EFFECTIFS

Les effectifs moyens des exercices sont les suivants :

	30/06/2019	30/06/2018
Cadres	24	31
Employés	1	1
Total	25	32

19.EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE

a. Perception en aout 2019 du CIR 2018

Theraclion a perçu en aout 2019 l'intégralité de sa créance de CIR 2018 soit 1,2 M€. A noter que Theraclion a fait l'objet d'une vérification fiscale approfondie pour les exercices 2015, 2016 et 2017 avec une attention particulière portée aux CIR qui se conclue sans rectification.

Aucun autre évènement significatif n'est intervenu depuis la clôture au 30 juin 2019.

III. Rapport d'examen limité du commissaire aux comptes sur les comptes intermédiaires

Theraclion

Période du 1^{er} janvier au 30 juin 2019

Rapport d'examen limité du commissaire aux comptes sur les comptes intermédiaires

Au Directeur Général,

En notre qualité de commissaire aux comptes de la société Theraclion et en réponse à votre demande, nous avons effectué un examen limité des comptes intermédiaires de celle-ci, relatifs à la période du 1^{er} janvier au 30 juin 2019, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Ces comptes intermédiaires ont été établis sous la responsabilité de votre conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre examen limité, d'exprimer notre conclusion sur ces comptes.

Nous avons effectué notre examen limité selon les normes d'exercice professionnel applicables en France et la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette intervention. Un examen limité consiste essentiellement à s'entretenir avec les membres de la direction en charge des aspects comptables et financiers et à mettre en œuvre des procédures analytiques. Ces travaux sont moins étendus que ceux requis pour un audit effectué selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. En conséquence, l'assurance que les comptes intermédiaires, pris dans leur ensemble, ne comportent pas d'anomalies significatives obtenue dans le cadre d'un examen limité est une assurance modérée, moins élevée que celle obtenue dans le cadre d'un audit.

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé d'anomalies significatives de nature à remettre en cause, au regard des règles et principes comptables français tel qu'adopté dans l'Union européenne, le fait que les comptes intermédiaires présentent sincèrement le patrimoine et la situation financière de la société au 30 juin 2019, ainsi que le résultat de ses opérations pour la période écoulée.

Sans remettre en cause la conclusion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note 2 « Principes, règles et méthodes comptables » de l'annexe qui expose les conditions d'application du principe de continuité d'exploitation.

Ce rapport est régi par la loi française. Les juridictions françaises ont compétence exclusive pour connaître de tout litige, réclamation ou différend pouvant résulter de notre lettre de mission ou du présent rapport, ou de toute question s'y rapportant. Chaque partie renonce irrévocablement à ses droits de s'opposer à une action portée auprès de ces tribunaux, de prétendre que l'action a été intentée auprès d'un tribunal incompétent, ou que ces tribunaux n'ont pas compétence.

Paris-La Défense, le 26 septembre 2019

Le Commissaire aux Comptes
ERNST & YOUNG Audit

Cédric Garcia